

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Bruxelles Le 01/09/2018

Chers Parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle année sportive et vous demandons d'être attentifs aux informations suivantes :

Nous vous prions de prendre connaissance du **règlement d'ordre intérieur** ci-joint, et espérons pouvoir compter sur votre collaboration pour qu'il soit respecté. Il vous est demandé de remplir **obligatoirement** une fiche d'autorisation, entre autres, par rapport à la protection des données personnelles et au droit à l'image. Cette fiche est à votre disposition au secrétariat.

Nous insistons sur la **ponctualité** en ce qui concerne les heures d'arrivée et de départ des enfants, en fonction de leur horaire d'entraînement.

Les cours n'ont pas lieu durant les congés scolaires. Veuillez vous en référer au calendrier ci-joint.

Les cotisations sont à régler **impérativement** au premier cours de chaque semestre (septembre et février), faute de quoi nous nous réservons le droit d'interdire à la gymnaste l'accès à la salle d'entraînement.

La fédération n'exige plus de certificat médical, si ce n'est pour les gymnastes de Div I et II

En ce qui concerne la tenue de gymnastique (obligatoire pour les gymnastes de compétition), veuillez adresser votre commande au secrétariat **avant le 26/09/2018**

Tunique : 85 €

Training : 75 €

Sportivement,

Le Comité

1. Il est strictement interdit

- d'entrer dans l'enceinte du stade en voiture .
- d'entrer dans la salle avec des chaussures .
- de boire (à l'exception d'eau en bouteille plastique) ou manger dans les vestiaires et dans la salle .
- de porter des bijoux (bague , boucles d'oreilles ...) lors de l'entraînement.
- de faire entrer les chiens dans le bâtiment.

2. Les responsables se réservent le droit d'interdire l'accès de la salle aux enfants qui ne seraient pas en ordre de paiement .

3. Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé. Toutefois, un crédit, à concurrence de 50 %, sera reporté sur la cotisation suivante, pour autant que l'absence se prolonge au-delà de 6 semaines, et qu'elle résulte d'un accident survenu dans le cadre de nos entraînements.

4. La responsabilité du club n'est engagée qu'à partir de l'entrée et jusqu'à la sortie de la salle . Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable de ce qui se passe en dehors de la salle .

5. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol . Il est donc conseillé de ne pas emmener d'objets de valeur .

6. Chaque gymnaste doit être vêtue d'une tenue correcte et adéquate à la pratique de la gymnastique, et est invitée à faire preuve d'esprit sportif dans le respect des uns et des autres, mais aussi du règlement et du matériel mis à disposition .

7. La présence des parents n'est pas autorisée durant les entraînements, en raison des perturbations qu'elle peut occasionner, tant au niveau des enfants que du groupe des entraîneurs .

8. En ce qui concerne la protection des données personnelles et le droit à l'image, nous vous demandons, si ce n'est déjà fait, de remplir la fiche d'inscription établie à cet effet et disponible au secrétariat.

Le COMITE

